

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

## PROVINCE DE QUÉBEC



Aux Contribuables de la susdite paroisse

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, RÉJEAN MARSOLAIS, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite Municipalité, que lors de sa séance extraordinaire du HUITIÈME jour du mois de JANVIER 2018,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 612-2018**

**Ayant pour objet d'abroger les règlements numéro 490-2011 et 490-1-2016 et décrétant l'adoption d'un nouveau règlement concernant l'éthique et la déontologie des élus municipaux.**

Le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 12 février 2018.

Ce projet de règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 19<sup>e</sup> jour de JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.



Réjean Marsolais, g.m.a.  
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim